

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00326
Numéro SIREN : 480 571 280
Nom ou dénomination : " - 18 ° "

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 8393

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/8393

Déposant :

Nom/dénomination : " - 18 ° "

Forme juridique :

N° SIREN : 480 571 280

N° gestion : 2005 B 00326



-18°

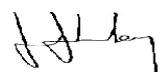
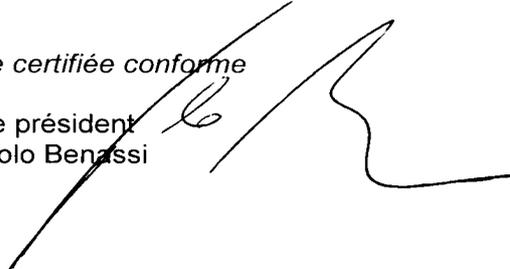
Société par actions simplifiée au capital de 156 000 euros
Siège social : 13 chemin des Chaudronniers 94310 Orly
480 571 280 R.C.S. Créteil

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 25 JUIN 2020
SOUS LE N° 8393

**Comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2019**

Pour copie certifiée conforme

Le président
Paolo Benassi



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	71 969	69 301	2 668	3 537
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	652 393	425 869	226 523	230 977
Autres immobilisations corporelles	1 125 540	746 983	378 557	453 740
Immob. en cours / Avances & acomptes				15 200
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 432 842		1 432 842	1 421 012
Autres titres immobilisés				
Prêts				600
Autres immobilisations financières	279 311		279 311	164 311
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 562 054	1 242 153	2 319 901	2 289 378
Stocks				
Matières premières et autres approv.	465 398		465 398	400 929
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	917 305		917 305	808 223
Marchandises	1 489 348		1 489 348	1 302 009
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 826 373	380 605	2 445 768	2 151 468
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	21 449		21 449	17 251
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 279 658		1 279 658	1 349 080
Autres créances	46 476		46 476	46 639
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	119 427		119 427	15 521
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 487 208		3 487 208	2 269 859
Charges constatées d'avance	149 137		149 137	93 641
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 801 780	380 605	10 421 175	8 454 620
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	14 363 834	1 622 758	12 741 076	10 743 998

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	156 000	156 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	15 600	15 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 203 011	3 157 326
Résultat de l'exercice	1 343 562	1 045 686
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 718 173	4 374 612
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	175 707	151 502
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	175 707	151 502
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	1 796 919	
Découverts et concours bancaires	2 778	2 650
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 799 697	2 650
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	132 602	1 493 542
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	137 886	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000 197	4 123 227
Personnel	378 395	292 967
Organismes sociaux	253 958	272 489
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 543	6 922
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	81 503	25 600
Dettes fiscales et sociales	731 400	597 978
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 414	488
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	7 847 196	6 217 884
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	12 741 076	10 743 998

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	7 476 054	29,70	6 912 907	28,78	563 147	8,15
Production vendue	17 697 033	70,30	17 105 701	71,22	591 332	3,46
Production stockée	109 082	0,43	207 127	0,86	-98 045	-47,34
Subventions d'exploitation						
Autres produits	465 214	1,85	588 295	2,45	-123 081	-20,92
Total	25 747 383	102,28	24 814 030	103,31	933 353	3,76
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	5 026 561	19,97	4 886 848	20,35	139 713	2,86
Variation de stock (m/ses)	-187 340	-0,74	-314 712	-1,31	127 373	-40,47
Achats de m.p & aut.approv.	5 435 363	21,59	5 802 834	24,16	-367 471	-6,33
Variation de stock (m.p.)	-64 469	-0,26	-34 203	-0,14	-30 265	88,49
Autres achats & charges externes	5 310 195	21,09	4 810 144	20,03	500 052	10,40
Total	15 520 310	61,65	15 150 910	63,08	369 400	2,44
MARGE SUR M/SES & MAT	10 227 073	40,63	9 663 120	40,23	563 953	5,84
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	287 780	1,14	255 247	1,06	32 533	12,75
Salaires et Traitements	2 030 399	8,07	2 068 790	8,61	-38 391	-1,86
Charges sociales	639 872	2,54	802 735	3,34	-162 863	-20,29
Amortissements et provisions	314 128	1,25	242 900	1,01	71 228	29,32
Autres charges	4 767 617	18,94	4 551 373	18,95	216 244	4,75
Total	8 039 797	31,94	7 921 045	32,98	118 752	1,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 187 276	8,69	1 742 075	7,25	445 201	25,56
Produits financiers	15 459	0,06	11 745	0,05	3 714	31,62
Charges financières	13 480	0,05	17 170	0,07	-3 689	-21,49
Résultat financier	1 979	0,01	-5 424	-0,02	7 403	-136,48
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	2 189 255	8,70	1 736 651	7,23	452 604	26,06
Produits exceptionnels	479 719	1,91	99 539	0,41	380 181	381,94
Charges exceptionnelles	460 076	1,83	83 989	0,35	376 088	447,78
Résultat exceptionnel	19 643	0,08	15 550	0,06	4 093	26,32
Participation des salariés	232 301	0,92	173 755	0,72	58 546	33,69
Impôts sur les bénéfices	633 035	2,51	532 760	2,22	100 275	18,82
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 343 562	5,34	1 045 686	4,35	297 876	28,49

Annexe



J. H. L.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS -18 °

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 12 979 222 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 367 146 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

L'entreprise applique les recommandations du Plan comptable "" retenu dans son secteur d'activité.

Les principales adaptations du Plan comptable général contenu dans le Plan comptable professionnel sont :

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants le plan comptable général 2016.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des réglemeents ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : NA

* Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans

* Matériel de transport : 2 à 4 ans

* Matériel de bureau : 3 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %

Règles et méthodes comptables

L'engagement retraite pour l'année 2019 est de 77 142 €.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Participation des salariés :

Il a été provisionné la somme de 257 255 € au titre de la participation des salariés aux résultats 2019.

La société -18° a contracté un emprunt de 1.888.000€ courant de l'année 2019. Le capital restant dû sur cet emprunt à la clôture s'élève à 1.796.918,95€. La société -18° a donné comme garantie son fonds de commerce.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 296	5 673		71 969
Immobilisations incorporelles	66 296	5 673		71 969
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	594 287	58 105		652 393
- Installations générales, agencements aménagements divers	826 574	39 660		866 234
- Matériel de transport	46 675		25 546	21 129
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	228 524	9 652		238 176
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	15 200		15 200	
Immobilisations corporelles	1 711 260	107 417	40 746	1 777 932
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 421 012	11 829		1 432 842
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	164 911	115 000	600	279 311
Immobilisations financières	1 585 923	126 829	600	1 712 153
ACTIF IMMOBILISE	3 363 479	239 919	41 346	3 562 054

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
MINUS ZERO4 F LLC NEW YORK			51,00	
CPGF Holding LLC 's NEW YORK			51,00	
AMORINO USA CORP 10005 NEW YORK			100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 759	6 542		69 301
Immobilisations incorporelles	62 759	6 542		69 301
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	363 310	62 559		425 869
- Installations générales, agencements aménagements divers	453 768	86 612		540 380
- Matériel de transport	18 914	5 172	11 461	12 625
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	175 350	18 627		193 977
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 011 343	172 971	11 461	1 172 852
ACTIF IMMOBILISE	1 074 101	179 513	11 461	1 242 153

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 033 735 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	431 330		431 330
Prêts			
Autres	279 311		279 311
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 826 373	2 826 373	
Autres	1 347 584	1 347 584	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	149 137	149 137	
Total	5 033 735	4 323 093	710 641

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - produits non facturés	83 401
Etat - produits à recevoir	46 476
Total	129 877

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 380 605 EURO.

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 156 000,00 EURO décomposé en 1 560 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.
Le capital n'a pas varié au cours de l'exercice.

Il est composé de 1560 actions d'une valeur nominale de 100 Euros.

Le capital est détenu à 100% par la société CPH.

En date du 12 avril 2017, la société CPH a opté pour le régime d'intégration fiscale conformément aux dispositions de l'article 223A du CGI.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (mère et filiales) comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservés dans la société mère mais sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice et non comme une simple économie de trésorerie.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Provision pour retraites					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	151 502		2 000		175 707
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	151 502		2 000		175 707

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles - fonds dédiés	4 901

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 709 309 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 778	2 778		
- à plus de 1 an à l'origine	1 796 919	287 089	1 509 830	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000 197	5 000 197		
Dettes fiscales et sociales	731 400	731 400		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	178 016	169 335		8 681
Produits constatés d'avance				
Total	7 709 309	6 190 798	1 509 830	8 681

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 888 000
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	91 081
(**) Dont envers les associés	8 682

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	213 734
Fournisseurs - FNP CPH	182 847
Prov frais bancaire	2 778
Intérêts C/C CPH	8 682
Personnel - prov. congés payés	144 894
Charges sociales sur congés à payer	43 683
ORGANIC	24 954
Etat - autres charges à payer	55 012
Clients - RRR à accorder	45 225
Total	721 809

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	149 137		
Total	149 137		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	14 441 849	1 982 000	16 423 849
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	5 764 404	1 711 650	7 476 054
Produits des activités annexes	1 273 185		1 273 185
TOTAL	21 479 437	3 693 650	25 173 087

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises	5 026 561	
Achats de matières premières et fournitures	4 554 400	
Achats d'autres approvisionnements	880 962	
Achats de matériel, équipements et travaux		
Achats non stockés de matières et fournitures	591 614	
TOTAL	11 053 537	

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 12 300 €HT

Résultat financier

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice en perte ou en gain de change.

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transferts de charges	33 769	
79100100 - Transfert de charges B2S	3 812	
79100900 - Transfert de charges Hors CE	2 350	
79101000 - Transfert de charges sociales	49 622	
	89 552	
Total	89 552	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 261	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	453 871	
Provisions pour risques et charges	4 901	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		182
Produits des cessions d'éléments d'actif		479 537
TOTAL	460 076	479 719

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société SAS -18 ° est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CPH.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Engagements de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.


Crédit Bail

	Montant
Valeur d'origine	1 849 901
Amortissement	
Cumul exercice antérieur	582 372
Dotations de l'exercice	180 463
Amortissements	762 835
Redevances payées	
Cumul exercice antérieur	616 890
Exercice	389 645
Redevances payées	1 006 535
Redevances retant à payer	
à 1 an au plus	192 631
entre 1 et 5 ans	529 292
Redevances restants à payer	721 923
Valeur résiduelle	
à un an au plus	460
Valeur résiduelle	460
Montant pris en charge sur l'exercice	570 108

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan de -18°

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation
Titres de participation		1 512
Immobilisations financières		1 709 491
Créances et comptes clients	1 002	
Dettes fournisseurs	2 347 359	25 476
Autres dettes		132 602

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan de -18°

Crédit Bail

Valeur d'origine	1 849 901
Amortissement	
Cumul exercice antérieur	582 372
Dotations de l'exercice	0
Total	762 835
Redevances payées	
Cumul exercice antérieur	616 890
Exercice	389 645
Total	1 006 535
Redevances retant à payer	
à 1 an au plus	192 631
entre 1 et 5 ans	529 292
Total	721 923
Valeur résiduelle	
à un an au plus	460
Total	
Montant en charge sur l'exercice	570 108

(ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE EN DATE DU 27 MAI 2020**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 1 367 145,73 euros, de la manière suivante :

Origine du résultat :

Report à nouveau antérieur	3 203 011,35 €
Bénéfice de l'exercice	1 343 561,95 €
Total	<hr/> 4 546 573,30 €

Affectation du résultat :

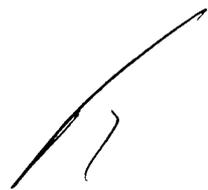
A titre de dividendes à l'associé unique 4 546 573,30 €

L'associé unique prend acte que sauf dispense, le dividende versé aux personnes physiques est soumis, l'année de son versement, à un prélèvement forfaitaire non libératoire, perçu au titre d'acompte et fixé au taux de 12,8%, ainsi qu'aux contributions sociales au taux de 17,2%. Ces impositions sont précomptées par la société distributrice et calculées sur le montant brut du dividende.

L'imposition définitive sera liquidée à partir de la déclaration des revenus. Le dividende sera soumis aux contributions sociales au taux de 17,2 % (déjà acquittées) et :

- A l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8% au titre du prélèvement forfaitaire unique, cette imposition ayant déjà été acquittée ;
- Ou sur option annuelle et globale exercée dans la déclaration (expresse, irrévocable et portant sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique et notamment les plus-values éventuelles) au barème progressif de l'impôt sur le revenu (après abattement de 40% et fraction de CSG déductible). Le prélèvement forfaitaire non libératoire prélevé à la source au titre d'acompte sera imputé sur l'impôt sur le revenu dû, et l'excédent restitué le cas échéant.

L'associé unique de la Société étant une personne morale, ces dispositions n'ont pas vocation à s'appliquer.


1





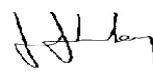
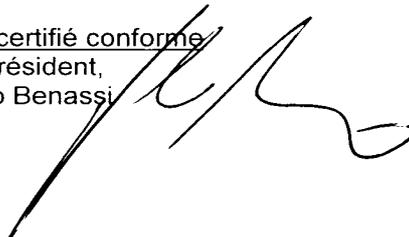
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes et revenus suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices clos	Dividendes et revenus distribués	Dividendes et revenus distribués éligibles à la réfaction (art. 158-3 2 ^{ème} al. du CGI)	Dividendes et revenus distribués non éligibles à la réfaction
31/12/2016	1 000 000 €	1 000 000 €	-
31/12/2017	1 000 000 €	1 000 000 €	-
31/12/2018	1 000 000 €	1 000 000 €	-

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le président,
Paolo Benassi



SAS -18°

13 Chemin Des Chaudronniers
94310 Orly

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2019

FIDORG AUDIT

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : caen@talenz-fidorg.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

www.talenz.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Caen



J. H. Bay

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société -18°,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société -18° relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 21 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte du COVID 19.



J. H. L.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 21 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée. S'agissant des événements survenus et des éléments connus à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

FIDORG AUDIT SAS

Kahina AIT-AOUDIA
Commissaire aux Comptes
Associée

Signé électroniquement le 18/05/2020 par
Kahina Ait-Aoudia



www.talenz.fr

- 4 -